



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suppression de l'application TikTok des appareils gérés par la Chambre

Le 27 février 2023, l'Administration de la Chambre des communes a informé tous les utilisateurs qui détiennent des appareils gérés par la Chambre que l'application mobile TikTok ne pourra plus être installée, et ce, à compter du **vendredi 3 mars 2023 à 21 h (HE)**.

Les utilisateurs parlementaires doivent donc supprimer l'application de leurs appareils fournis par la Chambre des communes dès que possible.

La décision de la Chambre des communes de supprimer l'accès à l'application de ses actifs organisationnels fait suite à une série de consultations avec des partenaires en matière de sécurité nationale et est en accord avec les déclarations de plusieurs organisations parlementaires et gouvernementales au Canada et dans le monde entier.

Pour plus de renseignements :

Amélie Crosson
Directrice des communications
Bureau de la présidence de la Chambre des communes
613-295-1751
613-995-7882
amelie.crosson@parl.gc.ca

Suivez-nous

